

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPAGNY EN VANOISE  
SÉANCE DU VENDREDI 22 JUILLET 2022**

.....  
**Présents** : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Vincent RUFFIER DES AIMES, Florian SOUVY, Marie MILLOT, Nicolas RUFFIER MONET, Corentin GROS, Olivier CHENU, Tony BUTHOD GARCON

**Absents excusés** : Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Robert LEVY (donne procuration à Denis TATOUD), Gérard RUFFIER LANCHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE)

**Secrétaire de séance** : Tony BUTHOD GARCON

-----

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente délibère sur les points suivants :

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour de cette séance afin de traiter :

- Déclassement de la parcelle AC1125
- Régularisation foncière de la route « des Eculées »
- Délégation de Service Public pour le camping et le restaurant le Canada : validation du devis d'accompagnement par AGATE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés l'ordre du jour ainsi modifié.

**A/ Affaires Financières & Administratives :**

***Le Conseil Municipal,***

**AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Parc National de la Vanoise pour les travaux de réfection de la piste de la Glière.

**DESIGNE** comme bénéficiaires solvables de la bonne exploitation de bois d'affouage, Mrs Corentin GROS (Délégué aux affaires agricoles), Olivier SACHE (4<sup>ème</sup> adjoint) & Hervé SOUVY (employé municipal titulaire).

**NE DONNE PAS SUITE** à la demande de réduction de loyer pour l'exploitation du restaurant d'altitude « les Killis » pour la saison d'hiver 2020/2021.

**Le Conseil Municipal,**

**RENOUVELLE** l'adhésion au groupement d'achat d'électricité avec le Syndicat d'Énergie de la Savoie afin d'obtenir des tarifs préférentiels.

**VALIDE** la convention de mise en place d'un service commun de relation usagers et de facturation des services publics de l'eau et de l'assainissement avec la Communauté de Communes Val Vanoise.

**PREND CONNAISSANCE** du tracé de la piste de bouclage entre Friburge et le Laisonnay à l'amont de la route départementale.

La piste créée servira de piste de ski de fond l'hiver, et pourra servir de piste de VTT l'été (après accord des propriétaires), cela offrira une vraie alternative à la route, et permettra de réserver le sentier sous la route aux piétons en juillet-août afin de diminuer le risque de collision. Une dépose de dossier va être effectuée auprès de la DREAL.

**REPORTÉ** à la rentrée scolaire 2023 le projet de transfert de compétence de la pause méridienne à la Communauté de Communes Val Vanoise.

**DECIDE** de constituer une commission scolaire qui sera composée comme suit :

- ✓ Le Président, M. Vincent RUFFIER DES AIMES (3<sup>ème</sup> adjoint),
- ✓ Mme Marie MILLOT (Conseillère municipale)
- ✓ Mme VERDU Valériane, (Directrice de l'École de Champagny),
- ✓ Mme EYNARD-VERRAT Christelle (secrétaire Générale), Caroline MAITRE (adjoint administratif chargée des affaires scolaires),
- ✓ Mme Isabelle GROS (ATSEM), le personnel en charge du périscolaire, et de la pause méridienne,
- ✓ Les parents délégués.

**DECIDE** la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des abonnements pour les deux terrains de tennis et **VALIDE** la tarification.

**ATTRIBUE** des récompenses financières aux Athlètes de Champagny, 400 € à Morgan GUIPPONI BARFETY, 200 € à Marylou AVENEL, 100 € à Célia TODESCHINI et 100 € à Loïc TODESCHINI et les **FELICITE** pour leurs excellents résultats sportifs.

**PREND CONNAISSANCE** de la suppression des tarifs « gens du Pays » et « ayants droits ». L'instauration de tarifs différenciés entre les habitants d'une commune et les autres usagers du service de remontées mécanique est contraire au principe d'égalité entre les usagers du service public.

**RAPPELLE** que la validation des tarifs est de la compétence du SIGP qui proposera des tarifs publics adaptés à cette nouvelle situation.

**ACCEPTÉ** le don de Mme HUSAK d'un montant de 4 000€ et retient l'idée, selon la volonté de son défunt mari, d'affecter l'intégralité de la somme susdite à la plantation d'arbres.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND CONNAISSANCE** de l'état des finances de la Commune et du renouvellement des lignes de trésorerie en attente du versement du fond de compensation de l'Etat.

**VALIDE** la décision modificative n°1 sur le budget communal d'un montant de 6 000€.

**AUTORISE** M. le Maire à lancer une étude de faisabilité concernant la rénovation des appartements communaux vétustes qui ne peuvent être reloués en l'état, notamment au Presbytère

**AJOUTE** que, pour ce type de travaux, une aide financière peut être sollicitée auprès de la région dans le cadre du dispositif de soutien à la rénovation des logements communaux.

**PREND CONNAISSANCE** du résultat de la consultation qui a été mise en place pour le projet de construction d'un parking couvert au Planay, 12 personnes seraient intéressées pour l'achat de place de parking et **AUTORISE** M. le Maire à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

### **B/ Affaires foncières et Urbanisme :**

**Le Conseil Municipal,**

**DONNE**, à l'exception de M. Corentin GROS qui ne participe pas au vote, un accord de principe à M. Sylvain CHARVET-QUEMIN et M. Charly ROLLAND pour un échange foncier entre le sentier communal sans issue cheminant les parcelles AC559 et AC557 d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> et 16 m<sup>2</sup> en bordure du chemin rural. Un document d'arpentage sera établi afin de calculer le montant éventuel d'une soulte. La Commune s'engage à effectuer des travaux afin de conserver le passage pour l'accès au Presbytère.

**REMERCIÉ** M. Stéphane THERISOD pour sa proposition de vente d'une écurie à la Chiserette afin de créer un musée dédié à la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine de la Commune.

**NE DONNE PAS SUITE** à sa proposition, l'état actuel des finances de la commune ne permet pas de financer ce projet.

**DONNE** un accord de principe pour la vente de la parcelle n° E287 au Bois d'en Haut afin de permettre à M. Julien CALLEGARI de construire une chèvrerie.

**ACCEPTE**, à l'exception de M. Tony BUTHOD GARCON qui ne participe pas au vote, M. Corentin GROS et Mme Marie MILLOT qui s'abstiennent, la demande de M. François BUTHOD BARCON d'acquisition d'un délaissé de terrain au lotissement « les Maillets » d'une surface de 36 m<sup>2</sup> au prix de vente de 100€/m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** M. le Maire à déclasser la parcelle n° AC1125, qui n'est plus affectée à l'usage du public et ne constitue plus un service public, préalablement à sa cession à MGM.

**APPROUVE** le projet de régularisation foncière de la voie communale dite « Route des Eculées ».

## **C/ Travaux & projets :**

### ***Le Conseil Municipal***

**VALIDE** le montant des honoraires du Cabinet IMHOTEP ARCHITECTURES d'un montant de 107 081.34 € HT pour le nouveau projet de surélévation du parking du Centre.

**PREND CONNAISSANCE** de l'avancement du projet d'escalier mécanique présenté par ICM ARCHITECTURE. Après étude de plusieurs scénarios, une esquisse avancée sera présentée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

**PREND CONNAISSANCE** de la mise en place de la facturation des autorisations d'occupation du domaine public.

**PREND CONNAISSANCE** de la possibilité d'inscrire l'Eglise Saint SIGISMOND au monument historique et **SOLLICITE** la Fondation du Patrimoine pour connaître les avantages et les inconvénients d'une telle inscription.

**PREND CONNAISSANCE** du compte rendu de la commission patrimoine.

- Les Œuvres d'Art de la commune ont été répertoriées par la Fondation du Patrimoine et le Conservatoire des Antiquités et objets d'Art de la Savoie.
- En attente du devis de l'architecte du Patrimoine pour le projet de rénovation de la chapelle du Planay.
- Demande d'accentuer le fleurissement et limiter le stationnement autour des chapelles et des oratoires.
- Demande de devis pour la mise en place de grilles ce qui permettrait une réouverture des chapelles au public.

**REMERCIE** les bénévoles de la Commune pour le nettoyage de l'Eglise Saint Clair et la Chapelle du Plan des Mains.

**VALIDE**, pour le musée Glacialis, la gratuité pour les accompagnateurs et les partenaires (OTGP, Parc National de la Vanoise, la presse...) et la mise en place du PASS REGION comme mode de paiement.

**VALIDE** la proposition financière d'AGATE, Agence Alpine des Territoires pour sa mission d'accompagnement dans le cadre de l'organisation d'une Procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation du camping et du restaurant « le Canada ».

## **C/ Information et questions diverses :**

### ***Le Conseil Municipal,***

**PREND CONNAISSANCE** de la candidature de deux aménageurs sur la future Zone AUst habitat touristique à la PIAT. Une proposition architecturale et financière sera prochainement présentée.

***Le Conseil Municipal,***

**PREND CONNAISSANCE** de la mise en service des antennes à Champagny-le-Haut dans le cadre du New Deal pour le vendredi 29 juillet 2022.

**PREND CONNAISSANCE** de l'avancée des travaux du monument funéraire au cimetière de Champagny-le-Haut, des travaux de peinture seront effectués pour finaliser cette restauration.

**PREND CONNAISSANCE** des demandes de déplacement du compacteur à cartons. M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Commune Val Vanoise a pour projet d'habiller en pierre et en bois la structure du compacteur afin de limiter l'impact visuel par rapport à l'Eglise Saint Sigismond.

Fait à Champagny en Vanoise, le 27 juillet 2022.

**Le Maire,  
René RUFFIER LANCHE**

